

## COMPTE-RENDU SUCCINCT du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 25 mars 2016

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 25 mars 2016 à 18h00, en session ordinaire.

### Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Boucher, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Cadier (point 23 à 52), M. Cammal, Mme Constantin, Mme De Metz, M. Fagart, Mme Flandry, M. Laurent, Mme Quaix, Mme Pedro, M. Tindillère, M. Tuisat, M. Hidas (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet sur Solin), M. Bongibault, M. Rigal (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevo), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Peloille, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), Mme Fleury (St Brisson sur Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon) et M. Henry (St Martin sur Ocre).

### Étaient absents et ayant donné pouvoir :

M. Tagot à Mme Perron, Mme Coutant à M. Pichery, Mme Henry à M. Boucher, M. Cornée à M. Laurent, Mme Pereira à M. Cammal, M. Ravoyard à M. Hidas et Mme Meneau à M. Henry.

### Étaient absents excusés :

Mme Meunier représentée par sa suppléante Mme Ducommun, M. Greuin (Arrabloy), Mme E Silva et M. Chauvette.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10.

En hommage aux victimes des attentats : celui du 13 mars 2016 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire où sont décédés 11 Ivoiriens, 4 Français, 1 Macédonienne, 1 Allemande, 1 Libanais et 1 Nigérian, celui du 20 mars à Bamako au Mali où un agent des forces maliennes a été blessé et le 21 mars à Bruxelles où 31 personnes sont décédées et 270 ont été blessées, Monsieur le Président demande une minute de silence.

Mme Flandry est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil approuve l'ajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire : demande de subvention au fonds de soutien pour les opérations cœur de village de Langesse et Saint Gondon.

---

### **1. Approbation du Compte de gestion 2015 - Budget Principal – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2015 du budget principal.

### **2. Approbation du Compte de gestion 2015 - Budget Assainissement Collectif – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2015 du budget assainissement collectif.

### **3. Approbation du Compte de gestion 2015 - Budget Assainissement Individuel – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2015 du budget assainissement individuel.

#### 4. Approbation du Compte de gestion 2015 - Budget des zones d'activité – rapporteur H. Pichery

Le Conseil ayant entendu et débattu les comptes de gestion du Trésorier principal, qui n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
– **ARRETE** le compte de gestion 2015 des budgets annexes suivants :

- . Budget de la zone d'activité de Coullons,
- . Budget de la zone d'activité de Poilly lez Gien,
- . Budget de la zone d'activité de Saint Gondon,
- . Budget de la zone d'activité de Gien – La Bosserie.

Monsieur le Président quitte l'assemblée et Monsieur Henry prend la présidence de séance.

#### 5. Approbation du Compte administratif 2015 - Budget Principal – rapporteur H. Pichery

Le compte administratif du budget principal est présenté comme suit :

##### I – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 445 709.09 €.

##### En recettes :

- chapitre 70 « Produits des services » .....	1 492 660.18 €
- chapitre 73 « Impôts et taxes » .....	13 774 999.99 €
- chapitre 74 « Dotations et participations » .....	4 150 978.94 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion » .....	7 071.34 €
- chapitre 77 « Produits exceptionnels » .....	3 256.93 €
- chapitre 013 « Atténuation de charges » .....	15 771.21 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	72 139.06 €
- chapitre 002 « Solde d'exécution reporté » .....	1 666 372.60 €
TOTAL .....	21 183 250.25 €

##### En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	1 893 591.47 €
- chapitre 012 « Charges de personnel » .....	4 952 093.80 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » .....	5 189 855.83 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits » .....	4 630 571.15 €
- chapitre 66 « Charges financières » .....	633 670.89 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	437 758.02 €
TOTAL .....	17 737 541.16 €

##### II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 2 281 175.81 €.

##### En recettes :

- chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » .....	2 532 506.96 €
- chapitre 13 « Subventions » .....	565 336.16 €
- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » .....	1 288.00 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	437 758.02 €
- chapitre 23 « Immobilisations en cours » .....	55 983.27 €
- chapitre 001 « Excédent reporté » .....	2 289 411.84 €
TOTAL .....	5 882 284.25 €

##### En dépenses :

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » .....	465 764.13 €
- chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » .....	76 641.55 €
- chapitre 204 « Subventions d'équipements versées » .....	185 033.60 €
- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » .....	152 112.74 €
- chapitre 23 « Immobilisations en cours » .....	2 649 417.36 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	72 139.06 €
TOTAL .....	3 601 108.44 €

- restes à réaliser .....2 816 939.16 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **535 763.35 €**.  
Le compte administratif 2015 du budget principal dégage un excédent global de **2 909 945.74 €**.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget principal.

## **6. Approbation du Compte administratif 2015 - Budget Assainissement Collectif – rapporteur H. Pichery**

Le compte administratif du budget assainissement collectif est présenté comme suit :

### **I – Section d'exploitation**

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 849 920, 94 €.

#### **En recettes :**

- chapitre 70 « Produits des services » .....	1 889 073.53 €
- chapitre 74 « Dotations, subventions, participations » .....	1 750.00 €
- chapitre 77 « Produits exceptionnels » .....	646.02 €
- chapitre 013 « Atténuation de charges » .....	1 367.84 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	121 726.92 €
- chapitre 002 « Solde d'exécution reporté » .....	498 918.64 €
TOTAL .....	2 513 483.32 €

#### **En dépenses :**

- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	649 181.53 €
- chapitre 012 « Charges de personnel » .....	375 327.81 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits » .....	36 013.27 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » .....	827.40 €
- chapitre 66 « Charges financières » .....	25 747.17 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles » .....	11 595.03 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	564 870.17 €
TOTAL .....	1 663 562.38 €

### **II - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 696 297.92 €.

#### **En recettes :**

- chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » .....	490 573.50 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	564 870.17 €
- chapitre 001 « Excédent reporté » .....	1 360 919.45 €
TOTAL .....	2 416 363.12 €

- restes à réaliser .....19 208.25 €

#### **En dépenses :**

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » .....	137 306.07 €
- chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » .....	12 400.00 €
- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » .....	25 477.36 €
- chapitre 23 « Immobilisations en cours » .....	423 154.85 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	121 726.92 €
TOTAL .....	720 065.20 €

- restes à réaliser .....2 223 282.38 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **507 776.21 €**.  
Le compte administratif 2015 du budget assainissement collectif dégage un excédent global de **342 144.73 €**.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget assainissement collectif.

## **7. Approbation du Compte administratif 2015 - Budget Assainissement Individuel – rapporteur H. Pichery**

Le compte administratif du budget assainissement individuel est présenté comme suit :

### **I – Section d'exploitation**

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 473.37 €.

#### **En recettes :**

- chapitre 70 « Produits des services » .....	24 150.34 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » .....	0.69 €
- chapitre 002 « Solde d'exécution reporté » .....	2 712.21 €
TOTAL .....	26 863.24 €

#### **En dépenses :**

- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	22 308.40 €
- chapitre 012 « Charges de personnel » .....	3 000.00 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles » .....	189.00 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	892.47 €
TOTAL .....	26 389.87 €

### **II - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 10 957.75 €.

#### **En recettes :**

- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	892.47 €
- chapitre 001 « Excédent reporté » .....	30 225.41 €
- chapitre 4582 « Opérations pour le compte de tiers » .....	32 416.50 €
TOTAL .....	63 534.38 €

#### **En dépenses :**

- chapitre 4581 « Opérations pour le compte de tiers » .....	53 050.00 €
TOTAL .....	53 050.00 €
- restes à réaliser .....	58 605.86 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 48 121.48 €.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget assainissement individuel.

## **8. Approbation du Compte administratif 2015 - Budget des zones d'activité – rapporteur H. Pichery**

Les comptes administratifs des zones d'activité sont présentés comme suit :

### **I – ZONE DE COULLONS**

#### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 23 426.84 €.

#### **En recettes :**

- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	670 434.97 €
- chapitre 77 « Produits exceptionnels » .....	1 112.17 €
- chapitre 002 « Excédent reporté » .....	22 315.07 €
TOTAL .....	693 862.21 €

<b><u>En dépenses :</u></b>	
- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	627.00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » .....	0.40 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	669 807.97 €
TOTAL .....	670 435.37 €

## **2 - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 670 434.97 €.

<b><u>En recettes :</u></b>	
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	669 807.97 €
TOTAL .....	669 807.97 €

<b><u>En dépenses :</u></b>	
- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	670 434.97 €
- chapitre 001 « Déficit reporté » .....	669 807.97 €
TOTAL .....	1 340 242.94 €

## **I - ZONE DE GIEN**

### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 19 255.01 €.

<b><u>En recettes :</u></b>	
- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	273 608.82 €
- chapitre 002 « Excédent reporté » .....	19 255.16 €
TOTAL .....	292 863.98 €

<b><u>En dépenses :</u></b>	
- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	8 956.74 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » .....	0.15 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	264 652.08 €
TOTAL .....	273 608,97 €

### **2 - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 273 608.82 €.

<b><u>En recettes :</u></b>	
- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	264 652.08 €
TOTAL .....	264 652.08 €

<b><u>En dépenses :</u></b>	
- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	273 608.82 €
- chapitre 001 « Déficit reporté » .....	264 652.08 €
TOTAL .....	538 260.90 €

## **I - ZONE DE POILLY LEZ GIEN**

### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 202 650.56 €.

<b><u>En recettes :</u></b>	
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » .....	0.98 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section » .....	730 982.85 €
- chapitre 002 « Excédent reporté » .....	202 649.68 €
TOTAL .....	933 633.51 €

**En dépenses :**

- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	2 669.06 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	728 313.79 €
TOTAL .....	730 982.85 €

## **2 - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 730 982.85 €.

### **En recettes :**

- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	728 313.79 €
TOTAL .....	728 313.79 €

### **En dépenses :**

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	730 982.85 €
- chapitre 001 « Déficit reporté » .....	728 313.79 €
TOTAL .....	1 459 296.64 €

## **I – ZONE DE SAINT GONDON**

### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 39 808. 92 €.

### **En recettes :**

- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section » .....	172 019.28 €
- chapitre 70 « Produits des services » .....	25 000.00 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » .....	2 861.26 €
- chapitre 002 « Excédent reporté » .....	40 732.50 €
TOTAL .....	240 613.04 €

### **En dépenses :**

- chapitre 011 « Charges à caractère général » .....	1 336.02 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre » .....	199 468.10 €
TOTAL .....	200 804.12 €

### **2 - Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 171 439.74 €.

### **En recettes :**

- chapitre 040 « Opérations d'ordre » .....	199 468.10 €
TOTAL .....	199 468.10 €

### **En dépenses :**

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » .....	172 019.28 €
- chapitre 001 « Déficit reporté » .....	198 888.56 €
TOTAL .....	370 907.84 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2015 des budgets annexes suivants :
  - . Budget de la zone d'activité de Coullons,
  - . Budget de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien,
  - . Budget de la zone d'activité de Saint Gondon,
  - . Budget de la zone d'activité de Gien – La Bosserie.

Retour de Monsieur Bouleau qui reprend la présidence de la séance. Il remercie Monsieur Pichery de la présentation des comptes, Monsieur Henry d'avoir présidé et les conseillers d'avoir donné quitus de la gestion 2015.

### **9. Affectation du résultat 2015 - Budget Principal – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 2 281 175.81 €
- **AFFECTE** au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 535 763.35 €
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 2 909 945.74 €

### **10. Affectation du résultat 2015 - Budget Assainissement Collectif – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 1 696 297.92 €
- **AFFECTE** au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 507 776.21 €
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 342 144.73 €

### **11. Affectation du résultat 2015 - Budget Assainissement Individuel – rapporteur H. Pichery**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** en report d'investissement (recettes) 10 484, 38 €
- **AFFECTE** en report d'exploitation (recettes) 473,37 €.

### **12. Affectation du résultat 2015 - Budget des zones d'activité – rapporteur H. Pichery**

#### **I – ZONE DE COULLONS**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** en report de fonctionnement (recettes) : 23 426,84 €
- **AFFECTE** en report d'investissement (dépenses) : 670 434,97 €

#### **II – ZONE DE GIEN**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** en report de fonctionnement (recettes) : 19 255,01 €
- **AFFECTE** en report d'investissement (dépenses) : 273 608,82 €

#### **III – ZONE DE POILLY-LEZ-GIEN**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** en report de fonctionnement (recettes) : 202 650, 66 €
- **AFFECTE** en report d'investissement (dépenses) : 730 982, 85€

#### **IV – ZONE DE ST-GONDON**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** en report de fonctionnement (recettes) : 39 808,92 €
- **AFFECTE** en report d'investissement (dépenses) : 171 439,74 €

### **13. Approbation du Bilan des cessions et acquisitions des immobilisations en 2015 – rapporteur H. Pichery**

Ce bilan s'établit comme suit :

#### **Les cessions :**

<b>CESSION</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Superficie et localisation</b>	<b>Prix</b>
Vente de l'atelier relais de Saint Gondon	Madame Soarès Adeline	13/05/2015	Référence cadastrale : cession AI 232 Lieu dit : Chemin des Plantes à Saint Gondon Surface : 00 ha 01 a 04 ca	30 000 € TTC

#### **Les acquisitions :**

ACQUISITIONS	Vendeur	Date de l'opération	Superficie et localisation	Prix
Acquisition d'un terrain pour la construction du village entreprises	SEMDO	28/07/2015	Référence cadastrale : cession AY 210 Lieu dit : la Bosserie Nord à Gien Surface : 00 ha 86 a 19 ca	150 375 € TTC
Acquisition de 2 parcelles	Département du Loiret	28/08/2015	Référence cadastrale : cession AY 180 et AY 182 Lieu dit : la Bosserie Nord à Gien Surface : 00 ha 2 a 86 ca	1 € symbolique

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- **ARRETE** le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2015.

#### 14. Bilan de la formation des élus – rapporteur H. Pichery

Pour l'année 2015, les actions de formation sont récapitulées ci-dessous. Les dépenses se sont élevées à 2 698 €.

Nom de l'élu	Formation	Coût
Michel HENRY	Les bases de l'Urbanisme	192 €
Christian BOULEAU	Stratégie intercommunale dans le nouveau contexte territorial	2 314 €
Didier BONGIBAULT	Le transfert de charges et la CLECT	192 €
<b>Total pour l'année 2015</b>		<b>2 698 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- **APPROUVE** le bilan de la formation des élus pour l'année 2015.

#### 15. Budget supplémentaire 2016 - Budget Principal – rapporteur H. Pichery

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégageés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

##### I – Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2016	Budget supplémentaire				Total	Alloué 2016
			Affectation résultat	Politique de la Ville	Voirie	Organisation des services		
Recette de fonctionnement	042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	78 687 €					0 €	78 687 €
	70 - Vente de produits	3 288 134 €				191 138 €	191 138 €	3 479 272 €
	73 - Impôts et taxes	13 033 000 €					0 €	13 033 000 €
	74 - Dotations et participations	3 406 698 €		18 824 €	52 148 €		70 972 €	3 477 670 €
	002 - Solde d'exécution		2 909 946 €				2 909 946 €	2 909 946 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>19 806 519 €</b>	<b>2 909 946 €</b>	<b>18 824 €</b>	<b>52 148 €</b>	<b>191 138 €</b>	<b>3 172 056 €</b>	<b>22 978 575 €</b>
Dépenses de fonctionnement	011 - Charges à caractère général	2 674 705 €		-8 950 €	52 148 €		43 198 €	2 717 903 €
	012 - Charge de personnel et frais assimilés	7 040 203 €	75 000 €	20 947 €		191 138 €	287 085 €	7 327 288 €
	014 - Atténuations de produits	2 964 358 €					0 €	2 964 358 €
	023 - Virement à la section d'investissement	790 002 €	2 798 245 €				2 798 245 €	3 588 247 €
	042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	445 422 €	14 578 €				14 578 €	460 000 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5 248 655 €	15 000 €	8 950 €			23 950 €	5 272 605 €
	66 - Charges financières	643 174 €					0 €	643 174 €
	67 - Charges exceptionnelles	0 €	5 000 €				5 000 €	5 000 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>19 806 519 €</b>	<b>2 907 823 €</b>	<b>20 947 €</b>	<b>52 148 €</b>	<b>191 138 €</b>	<b>3 172 056 €</b>	<b>22 978 575 €</b>



## II - Section d'investissement

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		BP 2016	Budget supplémentaire	Alloué 2016
<b>Recettes d'investissement</b>	021 - Virement de la section d'exploitation	790 002 €	2 798 245 €	3 588 247 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	445 422 €	14 578 €	460 000 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	250 000 €		250 000 €
	1068 - Affectation du résultat		535 763 €	535 763 €
	13 - Subventions d'investissement	86 200 €		86 200 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	805 000 €	-805 000 €	0 €
	001 - excédent reporté		2 281 176 €	2 281 176 €
	<b>Total des Recettes d'investissement</b>	<b>2 376 624 €</b>	<b>4 824 762 €</b>	<b>7 201 386 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	Op. d'ordre de transferts entre sections	78 687 €		78 687 €
	041 - Opérations patrimoniales			0 €
	Emprunts et dettes assimilées	692 937 €		692 937 €
	Subventions d'équipements versées	230 000 €		230 000 €
	Immobilisations incorporelles	300 000 €	50 000 €	350 000 €
	Immobilisations corporelles	75 000 €	60 000 €	135 000 €
	Immobilisations en cours	1 000 000 €	1 897 823 €	2 897 823 €
	Restes à réaliser		2 816 939 €	2 816 939 €
	<b>Total des Dépenses d'investissement</b>	<b>2 376 624 €</b>	<b>4 824 762 €</b>	<b>7 201 386 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2016 du budget principal.

## 16. Budget supplémentaire 2016 - Budget Assainissement Collectif – rapporteur H. Pichery

### I – Section d'exploitation

<i>Section d'exploitation</i>	BP 2016	BS 2016	ALLOUE 2016
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	59 886 €		59 886 €
70 - Vente de produits	1 750 000 €		1 750 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		10 564 €	10 564 €
002 - Solde d'exécution		342 145 €	342 145 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>1 809 886 €</b>	<b>352 709 €</b>	<b>2 162 595 €</b>
011 - Charges à caractère général	729 725 €		729 725 €
012 - Charge de personnel et frais assimilés	394 740 €	18 090 €	412 830 €
014 - Atténuation des produits	45 000 €		45 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	54 026 €	329 417 €	383 443 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	552 095 €	202 €	552 297 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 000 €		7 000 €
66 - Charges financières	27 300 €		27 300 €
67 - Charges exceptionnelles		5 000 €	5 000 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>1 809 886 €</b>	<b>352 709 €</b>	<b>2 162 595 €</b>

### II - Section d'investissement

<i>Section d'investissement</i>	BP 2016	Budget supplémentaire	Alloué 2016
021 - Virement de la section d'exploitation	54 026 €	329 417 €	383 443 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	552 095 €	202 €	552 297 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	368 765 €	-329 619 €	39 146 €
Reste à réaliser		19 208 €	19 208 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		507 776 €	507 776 €
001 - Solde d'exécution		1 696 298 €	1 696 298 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>974 886 €</b>	<b>2 223 282 €</b>	<b>3 198 168 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	146 000 €		146 000 €
21 - Immobilisations corporelles	69 000 €		69 000 €
23 - Immobilisations en cours	700 000 €		700 000 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	59 886 €		59 886 €
Restes à réaliser		2 223 282 €	2 223 282 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>974 886 €</b>	<b>2 223 282 €</b>	<b>3 198 168 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2016 du budget assainissement collectif.

**17. Budget supplémentaire 2016 - Budget Assainissement Individuel – rapporteur H. Pichery**

**I – Section d'exploitation**

<i>Section d'exploitation</i>	<b>BP 2016</b>	<b>BS 2016</b>	<b>ALLOUE 2016</b>
70 - Vente de produits	29 854 €		29 854 €
002 – Solde d'exécution		473 €	473 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>29 854 €</b>	<b>473 €</b>	<b>30 327 €</b>
011 - Charges à caractère général	23 401 €		23 401 €
012 - Charge de personnel et frais assimilés	3 000 €		3 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	500 €		500 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000 €	473 €	2 473 €
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	953 €		953 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>29 854 €</b>	<b>473 €</b>	<b>30 327 €</b>

**II - Section d'investissement**

<i>Section d'investissement</i>	<b>BP 2016</b>	<b>BS 2016</b>	<b>ALLOUE 2016</b>
45- Op. pour le compte de tiers (réhab SPANC)		47 648 €	47 648 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	953 €		953 €
001 – Solde d'exécution		10 958 €	10 958 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>953 €</b>	<b>58 606 €</b>	<b>59 559 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	953 €		953 €
Reste à réaliser		58 606 €	58 606 €
<b>Total des Dépenses d'investissement</b>	<b>953 €</b>	<b>58 606 €</b>	<b>59 559 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
 - **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget assainissement individuel.

**18. Budget supplémentaire 2016 - Budget des zones d'activité – rapporteur H. Pichery**

**I- Zone d'activité de Coullons**

<b>ZA DE COULLONS</b> Budget Supplémentaire 2016		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	670 434,97 €	
	002 - Exédent reporté	23 426,84 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>693 861,81 €</b>	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		670 434,97 €
	023 - Virement à la section d'investissement		23 426,84 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>693 861,81 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	670 434,97 €	
	16 - Emprunts	647 008,13 €	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	23 426,84 €	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 340 869,94 €</b>	
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		670 434,97 €
	001 - Déficit reporté		670 434,97 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 340 869,94 €</b>

II- Zone d'activité de Saint Gondon

ZA DE SAINT GONDON Budget Supplémentaire 2016		RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	174 603,28 €	
	002 - Exédent reporté	39 808,92 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>214 412,20 €</b>	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		172 019,28 €
	023 - Virement à la section d'investissement		42 392,92 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>214 412,20 €</b>
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	172 019,28 €	
	16 - Emprunts	131 630,82 €	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	42 392,92 €	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>346 043,02 €</b>	
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		174 603,28 €
	001 - Déficit reporté		171 439,74 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>346 043,02 €</b>

III- Zone d'activité de Poilly Lez Gien

ZA DE POILLY LEZ GIEN Budget Supplémentaire 2016		RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	730 982,85 €	
	002 - Exédent reporté	202 650,66 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>933 633,51 €</b>	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		730 982,85 €
	023 - Virement à la section d'investissement		202 650,66 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>933 633,51 €</b>
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	730 982,85 €	
	16 - Emprunts	526 332,19 €	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	202 650,66 €	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 461 965,70 €</b>	
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		730 982,85 €
	001 - Déficit reporté		730 982,85 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 461 965,70 €</b>

IV- Zone d'activité de Gien

ZA DE GIEN Budget Supplémentaire 2016		RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	273 608,82 €	
	002 - Exédent reporté	19 255,01 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>292 863,83 €</b>	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		273 608,82 €
	023 - Virement à la section d'investissement		19 255,01 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>292 863,83 €</b>
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	273 608,82 €	
	16 - Emprunts	254 353,81 €	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	19 255,01 €	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>547 217,64 €</b>	
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		273 608,82 €
	001 - Déficit reporté		273 608,82 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>547 217,64 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget annexe de la Zone d'activité de Coullons,
- **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget annexe de la Zone d'activité de Saint Gondon,
- **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget annexe de la Zone d'activité de Poilly Lez Gien,
- **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget annexe de la Zone d'activité de Gien.

**19. Proposition de la fixation des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – rapporteur H. Pichery**

Il est demandé au Conseil de Communauté de déterminer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016.

La détermination des taux prend en compte les trois zones définies en fonction de la fréquence des collectes (taux plein = 1 collecte/semaine ; taux majoré 1 = 2 collectes/semaine ; taux majoré 2 = 3 collectes/semaine).

Il est proposé au Conseil de déterminer les taux pour l'année 2016 comme suit :

COMMUNES	Zonage		Tx 2015	Tx 2016
	Taxe	Zone		
LES CHOUX	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
COULLONS	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
GIEN	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
LANGESSE	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
LE MOULINET	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
NEVOY	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
POILLY	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
ST BRISSON	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
ST GONDON	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
ST MARTIN	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
BOISMORAND	Tx plein	Zone 1	13,20%	12,34%
GIEN	Tx maj 1	Zone 2	14,73%	13,61%
POILLY	Tx maj 1	Zone 2	14,73%	13,61%

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016, suivant le tableau ci-dessus.

**20. Proposition d'attribution des subventions au titre de l'année 2016 – rapporteur H. Pichery**

Les demandes de subventions entrant dans ce domaine ont été examinées par les membres de la commission affaires sociales et de la commission finances qui ont émis les propositions suivantes :

- Mission Locale du Montargois et du Giennois : ..... 15 000 €
- Agé-Clic : ..... 3 500 €
- Aide à domicile Giennois : ..... 4 250 €
- Amicale des Employés Municipaux et E.P.C.I. de Gien : ..... 22 618 €
- Moto Club de Gien – Show freestyle : ..... 5 000 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement des subventions définies ci-dessus.

**21. Approbation d'attribution de subventions dans le cadre de la politique de la ville – rapporteur H. Pichery**

Suite à un appel à projets, dans le cadre de la politique de la ville, en direction des quartiers prioritaires de Gien et suite au comité de pilotage du contrat de ville du 23 février 2016, il a été décidé de verser une subvention aux établissements suivants :

- Association Cool Art :
  - o Atelier cuisine pour un montant de ..... 300,00 €
  - o Sorties découvertes et culturelles (Château de Sully et jardin des plantes à Orléans) pour un montant de ..... 200,00 €
  - o Ateliers manuels pour un montant de ..... 200,00 €
- Association G-Fai pour l'action « Bouger vers l'emploi » (action sur la mobilité, les différents modes de gardes des enfants, visite d'entreprises...) pour un montant de ..... 2 000,00 €
- Mission locale pour l'action « bouge ton quartier – de l'idée au projet »

(atelier « qui suis-je », atelier « comprendre le fonctionnement d'une entreprise »,  
visite d'une entreprise, atelier « qu'est-ce qu'un projet ? », travail sur un projet collectif...)  
pour un montant de..... 3 000,00 €

- Association BGE Loiret :

- o La mise en place d'un dispositif Citélab : sensibilisation à l'entrepreneuriat, amorçage de projets, des ateliers, des temps d'échanges à intervalle régulier pour suivre l'avancement des projets...
- o Le BGE Bus qui permet d'accroître la visibilité du Citélab, et d'aller plus aisément à la rencontre des habitants des QPV (Quartiers Politique de la Ville)  
Les deux actions pour un montant de ..... 3 250,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les subventions accordées aux organismes précités dans le cadre de la politique de la ville,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions telles que présentées ci-dessus.

**22. Approbation de la rétrocession directe du réseau d'assainissement à la Communauté des Communes Giennes du lotissement du domaine du Parc à Saint-Gondon – rapporteur A. Chaborel**

Suite à la réception des travaux du lotissement du domaine du Parc à Saint-Gondon en date du 26 juillet 2012, LOGEMLOIRET demande la rétrocession du réseau d'assainissement à la Communauté des Communes Giennes.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tout document afférent à la rétrocession du réseau d'assainissement du lotissement « le domaine du Parc » à Saint-Gondon.

**23. Approbation de la convention d'autorisation de travaux et d'occupation du sous-sol en domaine privé pour le passage de la future conduite de transfert des effluents de la station d'épuration de Poilly-lez-Gien à celle de Gien – rapporteur A. Chaborel**

Dans le cadre des travaux de transfert des eaux usées de la station d'épuration de Poilly-lez-Gien, la future conduite traversera une parcelle privée en bordure de Loire, rue des Iris à Poilly-lez-Gien. Une convention a été établie avec le propriétaire afin de préciser les modalités administratives, techniques, juridiques et financières de ces travaux

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de travaux et d'occupation du sous-sol en domaine privé,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

**24. Autorisation à M. le Président de signer l'acte authentique en application d'une convention de rétrocession du réseau d'assainissement avec Bouygues pour le lotissement « la Fontaine » à Gien – rapporteur A. Chaborel**

Suite à la réception des travaux du lotissement « la Fontaine » à Gien en date du 29 juillet 2015, le réseau d'assainissement peut être rétrocédé à la Communauté des Communes Giennes, selon les modalités de la convention de rétrocession signée entre les parties en date du 8 janvier 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document afférent à la rétrocession du réseau d'assainissement du lotissement « la Fontaine » à Gien.

**25. Autorisation à M. le Président de signer l'acte authentique en application d'une convention de rétrocession du réseau d'assainissement avec Bouygues pour le lotissement route d'Arcole à Nevoy – rapporteur A. Chaborel**

Suite aux travaux actuels du lotissement « route d'Arcole » à Nevoy, une convention de rétrocession du réseau d'assainissement a été signée entre les parties en date du 7 avril 2014. En vue de la rétrocession du réseau d'assainissement à venir,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document afférent à la rétrocession du réseau d'assainissement « route d'Arcole » à Nevoy.

**26. Autorisation à M. le Président de signer l'acte authentique en application d'une convention de rétrocession du réseau d'assainissement avec Bouygues pour le lotissement « les Gargonnes » à Poilly lez Gien – rapporteur A. Chaborel**

Suite à la réception des travaux du lotissement « les Gargonnes » à Poilly-lez-Gien en date du 7 décembre 2015, le réseau d'assainissement peut être rétrocédé à la Communauté des Communes Giennoises selon les modalités de la convention de rétrocession signée entre les parties en date du 27 novembre 2013.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document afférent à la rétrocession du réseau d'assainissement du lotissement « les Gargonnes » à Poilly-lez-Gien.

**27. Approbation de la convention de mandat avec le SIAEP de Boismorand, Les Choux, Langesse pour des travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable à Boismorand – rapporteur A. Chaborel**

La Communauté des Communes Giennoises doit réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement dans le bourg de Boismorand préalablement aux travaux d'aménagements du cœur de village (création d'un réseau séparatif).

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Boismorand / Les Choux / Langesse doit quant à lui réaliser des travaux de remplacement et de renforcement de canalisations d'eau potable et des reprises de branchements sur le même périmètre.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu d'établir une convention de mandat pour ces travaux et de désigner la Communauté des Communes Giennoises comme mandataire.

Le montant prévisionnel des opérations à la charge des deux maîtres d'ouvrage est le suivant :

- CDCG : ..... 143 000 € HT
- SIAEP : ..... 63 000 € HT

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et tout acte y afférent.

**28. Proposition de modifications au tableau des effectifs – rapporteur F. Cammal**

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte la création des services communs :

- aménagement du territoire,
- prévention des risques professionnels,

***Filière technique***

TECHNICIEN	2
AGENT DE MAITRISE	1
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1RE CLASSE	1

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les créations de postes ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

**29. Recrutement de personnel vacataire pour faire face à des besoins ponctuels au stade nautique – rapporteur F. Cammal**

Il est proposé le recrutement, pour ces différents besoins, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Il est proposé au Conseil de Communauté de créer des emplois de non-titulaires suivants :

En fonction des qualifications détenues	Nombre de postes créés
- Cadre d'emplois des adjoints techniques .....	12
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs .....	1
- Maîtres-nageurs sauveteurs .....	5

En fonction du diplôme détenu :

BEESAN = Educateur des APS

BNSSA = Operateur des APS

- Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou animateurs vacataires pour le centre de loisirs 40
- Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ..... 1

Il est bien précisé que cet effectif est un effectif théorique permettant d'avoir une plus grande souplesse de gestion. Les emplois ne seront pourvus que selon les nécessités de service et les objectifs budgétaires.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CREE** les emplois précités,
- **APPROUVE** le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans les limites fixées ci-dessus à compter du 1er avril 2016,
- **FIXE** les niveaux de rémunérations sur la base
  - Soit de l'échelle indiciaire du grade de recrutement
  - Soit de la rémunération forfaitaire fixée ci-dessus.Les taux journaliers des animateurs seront revalorisés selon l'évolution du SMIC.
- **PRECISE** que les agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux grades précités.

**30. Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité – rapporteur F. Cammal**

Dans le cadre du fonctionnement des stades nautiques, la réglementation impose la mise en œuvre d'un plan d'organisation de surveillance et de secours (POSS), lequel prévoit une surveillance accrue, c'est-à-dire un surveillant par bassin et par activité. En cas de besoin, le recrutement d'un agent vacataire sur relevé d'heures engendrerait une plus grande souplesse de fonctionnement, d'où des économies d'échelle.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le recrutement d'agents vacataires dans la limite d'un volume d'heures annuel de 700 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,
- **FIXE** le taux de rémunération des agents vacataires recrutés pour faire face à des besoins ponctuels au sein du stade nautique sur la base des taux horaires.

**31. Actualisation du régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) – rapporteur F. Cammal**

Il est rappelé que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ont été instituées au profit du personnel communautaire par délibération du 18 février 1994 relative au régime indemnitaire du personnel du district de Gien et par délibération du 16 juin 2000 relative à l'instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires allouée au personnel de la filière sportive.

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 ont modifié le régime des indemnités pour travaux supplémentaires.

Désormais, les agents de catégorie B, en plus de ceux de catégorie C, peuvent être rémunérés des heures supplémentaires effectuées.

Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la rémunération des heures supplémentaires effectuées pour les agents de catégorie C et B selon la réglementation en vigueur.

**32. Approbation des conventions constitutives des services communs : aménagement du territoire, prévention des risques professionnels et secrétariat du cabinet Maire/Président entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien – rapporteur F. Cammal**

Suite à l'organisation présentée lors des comités techniques, il est proposé de créer des services communs entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien. Ces services sont les suivants :

- Pôle aménagement du territoire
- Service de prévention des risques professionnels
- Service du secrétariat du cabinet Maire - Président

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place des services communs pôle aménagement du territoire, service de prévention des risques professionnels et service du secrétariat du cabinet du Maire-Président entre la Communauté des Communes et la Ville de Gien,
- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de fonctionnement desdits services communs,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en place de ces services.

**33. Approbation de la convention de mise à disposition du service culture entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien – rapporteur F. Cammal**

Selon l'article L5211-4-1 du code général des collectivités, il est proposé de mutualiser le service culture de la Communauté des Communes Giennoises vers la Ville de Gien à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de la mise à disposition du service culture précité entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien,
- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement fixées par la convention,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition de ce service.

**34. Approbation de la convention de mise à disposition du service à la population entre la Communauté des Communes Giennoises et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la Ville de Gien – rapporteur F. Cammal**

Selon l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de mettre à disposition en partie, de la Communauté des Communes Giennoises vers le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la Ville de Gien, le service à la population, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 à hauteur de 0,83 ETP.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de la mise à disposition du service à la population entre la Communauté des Communes Giennoises et le CCAS de Ville de Gien,
- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement fixées par la convention,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition de ce service.

**35. Approbation de la modification de la convention de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennoises – rapporteur F. Cammal**

Lors du conseil du 26 juin 2015, une convention de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennoises a été mise en place. Celle-ci prend bien en compte une partie du service entretien ménager de la Ville de Gien.

Suite à la nouvelle organisation des services, il convient de faire un avenant à l'article 2.5 afin d'inclure une partie de la coordination :

- 20 % du responsable de pôle
- 16 % du responsable de service entretien ménager des locaux

La convention modifiée entre en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2016 et son terme est fixé au 31 décembre 2018.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention modifiée de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté de Communes Giennoises.

**36. Approbation de la mise à disposition individuelle d'un agent par la Communauté des Communes Giennoises à l'association Univers Cycliste Gien Sport – rapporteur F. Cammal**



L'agent mis à disposition du club sportif sera chargé de l'animation, l'entraînement, la préparation et de l'accompagnement auprès des licenciés.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent par la Communauté des Communes Giennes à l'association Univers Cycliste Gien Sport,
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition individuelle de personnel,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le Président du club sportif.

**37. Autorisation à M. le Président de signer le marché de location longue durée de véhicules neufs – rapporteur F. Cammal**

Il est rappelé au Conseil que la présente consultation a été lancée en groupement de commandes avec la Ville de Gien selon la procédure d'appel d'offres conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché comportait deux lots :

- Lot n°1 : Location de véhicules de type « citadine » et « utilitaire »
- Lot n°2 : Location de véhicules frigorifiques

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur achatpublic.com le 22 décembre 2015 et au BOAMP et JOUE le 24 décembre 2015. Le dossier de consultation a été dématérialisé sur la plateforme www.achatpublic.com, pour une remise des plis le 1<sup>er</sup> février 2016 avant 16h00.

En application des critères et des pondérations, la CAO a classé comme offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1 celle du candidat DIAC Location / REVERDY SA pour un montant mensuel de 5 949,63 € HT pour 23 véhicules.

Pour le lot n°2, dans l'intérêt général et pour motif d'ordre économique et budgétaire, la CAO a déclaré ce lot sans suite.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'attribution du marché

**38. Désignation des membres pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour l'élaboration d'un PLUI Intercommunal – rapporteur F. Cammal**

Une convention de groupement de commandes a été mise en place et celle-ci prévoit que « La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque adhérent, élu par ses membres ayant voix délibérative (article 8-III du code des marchés publics) »

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** le Président Christian Bouleau en tant que membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour l'élaboration du PLUI et Monsieur Michel Henry en tant que suppléant.

**39. Approbation de la convention de partenariat pour l'élaboration d'un projet agricole sur le territoire de la Communauté des Communes Giennes dans le cadre du PLUI, entre la Communauté des Communes Giennes et la Chambre d'agriculture du Loiret – rapporteur M. Henry**

Il est proposé de confier la mission de diagnostic agricole dans le cadre du PLUI à la Chambre d'agriculture du Loiret.

La Chambre d'agriculture propose cette étude par voie de convention pour un cout de 26 257 € HT, mais dans le cadre de ce partenariat elle l'autofinance à 50%,

Il resterait 15 754,20 € TTC à la charge de la CDCG pour cette étude estimée à 38,5 jours de travail,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'élaboration d'un projet agricole sur le territoire de la Communauté des Communes Giennes dans le cadre du PLUI entre la Communauté des Communes Giennes et la Chambre d'agriculture du Loiret,
- **AUTORISE**, le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### **40. Approbation de l'attribution de places gratuites pour des spectacles dans le cadre des projets du service culture – rapporteur N. Quaix**

Dans le cadre du concert de l'artiste « Grand corps malade », des ateliers de poésie et un concours vont être organisés avec les élèves du lycée M. AUDOUX de Gien. Les meilleurs projets se verront récompenser par l'attribution de tickets gratuits pour le concert de « Grand corps malade ».

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'organisation d'un concours autour de la poésie,
- **APPROUVE** la remise de vingt tickets gratuits aux lauréats du concours.

#### **41. Intérêt communautaire en matière de politique culturelle : octroi de subvention aux entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacles cinématographiques – rapporteur Ch. Bouleau**

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, modifiée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, permet aux collectivités territoriales d'accorder des aides aux exploitants de salles de cinéma sous forme de subvention à condition que l'exploitant soit titulaire de l'autorisation d'exercice délivrée par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour chaque salle de l'établissement et que soient réalisées moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou faire l'objet d'un classement « Art et Essai » ;

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RECONNAIT** l'intérêt communautaire de l'octroi de subvention aux entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacles cinématographiques ; le transférant ainsi à la Communauté des Communes Giennoises.

#### **42. Demande d'aide auprès du Conseil régional au titre du contrat régional de solidarité territorial du pays du Giennois pour la construction d'une salle de boxe**

Cet équipement, d'une surface d'environ 350 m<sup>2</sup> est destiné à répondre aux attentes des pratiquants de ce sport sur le Giennois et à remplacer un ancien équipement détruit par un incendie.

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre, des travaux et de l'acquisition du terrain est de 489 439,81 € HT soit 587 327,77 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la demande d'aide auprès du Conseil régional au titre du contrat régional de solidarité territoriale,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

#### **43. Approbation de la mise en place et du règlement de l'opération façades commerciales – rapporteur P. Laurent**

La Communauté des Communes Giennoises, afin de développer sa politique du logement et du cadre de vie, a lancé en 2012 une « opération façade » dans les centres bourgs des communes membres. Fin 2015, il a été décidé d'initier une opération complémentaire « façades commerciales » s'inscrivant dans le même budget et ayant pour but d'accompagner la valorisation des commerces et la transformation des centres villes des communes du territoire.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de règlement de l'opération façades commerciales,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte lié à l'opération façade commerciale.

#### **44. Approbation de la convention de gestion des jardins du château de Gien et d'utilisation des espaces extérieurs et intérieurs entre le Conseil départemental, la CDCG et la Ville de Gien – rapporteur P. Laurent**

Le Département du Loiret a réalisé en 2014 les aménagements paysagers des jardins entourant le château-musée Anne de Beaujeu à Gien.

Le Conseil départemental, la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien se sont rapprochées pour convenir des conditions générales de gestion et des modalités d'occupation des espaces extérieurs et intérieurs du château.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte afférent.

**45. Demande de fonds de soutien à l'investissement public local du développement des bourgs centres : cœur de ville de Gien et cœur de village de Boismorand – rapporteur C. Bouleau**

Dans le cadre de sa compétence en matière de « Politique du logement et du cadre de vie » la Communauté des Communes Giennaises souhaite procéder à l'aménagement du cœur de ville de Gien et du cœur de village de Boismorand.

Afin d'en assurer le financement, la Communauté des Communes Giennaises sollicite une aide financière dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de :

- 20 % pour le cœur de ville de Gien
- 45 % pour le cœur de village de Boismorand

Le plan de financement est donc le suivant :

	Cadre de vie - Cœur de Village de Boismorand		Cadre de vie - Cœur de Ville de Gien	
	Dépenses	Ressources	Dépenses	Ressources
Total des dépenses € HT	263 500 €		816 667 €	
Subvention DETR ( 35 %)		92 225 €		285 800 €
Autres subventions (contrat Régional de solidarité territoriale du Pays Giennois - 25 %)				204 165 €
Fonds de soutien à l'investissement		118 575 €		163 333 €
Auto financement		52 700 €		163 369 €
<b>Total</b>	<b>263 500 €</b>	<b>263 500 €</b>	<b>816 667 €</b>	<b>816 667 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** la participation financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le développement des bourgs centres : cœur de ville de Gien et cœur de village de Boismorand au regard du plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces demandes.

**46. Demande de fonds de soutien à l'investissement public local des bourgs-centres : cœur de village de Saint-Gondon et cœur de village de Langesse – rapporteur C. Bouleau**

Dans le cadre de sa compétence en matière de « Politique du logement et du cadre de vie » la Communauté des Communes Giennaises souhaite procéder à l'aménagement du cœur de village de Saint-Gondon et du cœur de village de Langesse.

Afin d'en assurer le financement, la Communauté des Communes Giennaises sollicite une aide financière dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de :

- 40 % pour le cœur de village de Saint-Gondon
- 40 % pour le cœur de village de Langesse

Le plan de financement est donc le suivant :

	Cadre de vie - Cœur de Village de Saint-Gondon		Cadre de vie - Cœur de Village de Langesse	
	Dépenses	Ressources	Dépenses	Ressources
Total des dépenses € HT	54 000,00 €		174 000,00 €	
Fonds de soutien à l'investissement		21 600,00 €		69 600,00 €
Auto financement		32 400,00 €		104 400,00 €
<b>Total</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>	<b>174 000,00 €</b>

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** la participation financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le développement des bourgs centres : cœur de village de Saint-Gondon et cœur de village de Langesse au regard du plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces demandes.

**47. Approbation de la nouvelle convention relative à l'organisation de l'atelier de remobilisation en partenariat avec l'Education nationale et l'association Oxygène - rapporteur Ch. Bouleau.**

Suite à la scission entre les associations G-Fai et Oxygène, une nouvelle convention a été établie avec l'association Oxygène.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention « atelier de remobilisation du Giennois » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre la Communauté des Communes Giennoises, l'Education nationale et l'association Oxygène dans le cadre du CISPD et de la politique de la ville pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions.

**48. Approbation de la charte du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) - rapporteur Ch. Bouleau**

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) est un dispositif de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Loiret composé d'un ensemble d'acteurs : parents et professionnels, intervenant sur un territoire, aux compétences différentes et complémentaires, qui agit dans un objectif commun et selon des normes et des valeurs partagées. Pour tous c'est un espace de rencontre, de confrontation d'expériences, d'échanges de bonnes pratiques permettant de soutenir tous les parents dans l'exercice de leur rôle.

Dans le cadre du café des familles relevant des actions CISPD et Politique de la ville, afin de travailler en partenariat avec la CAF, il est nécessaire d'adhérer au REAAP et d'en signer la charte.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la demande d'adhésion et la charte du Réseau d'écoute et d'accompagnement des parents du Loiret dans le cadre du CISPD et de la Politique de la ville,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la demande d'adhésion et la charte du Réseau d'écoute et d'accompagnement des parents du Loiret.

**49. Approbation de la nouvelle convention relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein du multi accueil « Les petits princes » entre la CDCG et le Conseil départemental du Loiret - rapporteur Ch. Bouleau**

Il est rappelé que lors de sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la convention relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein du multi accueil « les petits princes » avec le Conseil départemental du Loiret et demandé une participation financière du Conseil départemental qui s'élevait à 5 945 € et couvrait le coût annuel d'une place au multi accueil. Le Conseil départemental demande que cette participation soit réévaluée.

Le montant de cette participation forfaitaire peut être révisé annuellement et arrêté conjointement par les deux parties par le biais d'un avenant à la présente convention. La convention est signée pour un an.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec le Conseil départemental du Loiret et relative à l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein du multi accueil « Les petits princes »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent

**50. Approbation et signature d'une convention ACALAPS (Aide complémentaire à la prestation de service) entre la CDCG et la Caisse des Allocations Familiales du Loiret - rapporteur Ch. Bouleau**

Considérant le transfert de la compétence « Accueil de loisirs sans hébergement » au 1<sup>er</sup> juillet 2015,  
Considérant que cette convention ACALAPS est valable du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2016, sous réserve de fournir les pièces justificatives prévues,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention Aide complémentaire à la prestation de service à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires intercommunaux,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**51. Approbation et signature des conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement de la Communauté des Communes Gienneses entre la Caisse d'allocations familiales du Loiret et la Communauté des Communes Gienneses - rapporteur Ch. Bouleau**

Considérant le transfert de la compétence « Accueil de loisirs sans hébergement » au 1<sup>er</sup> juillet 2015,  
Considérant que ces conventions d'objectifs et de financement sont valables du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2018,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

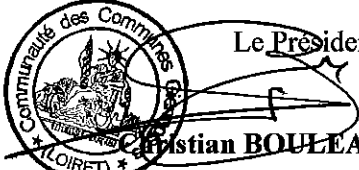
- **APPROUVE** les termes de ces conventions d'objectifs et de financement à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires intercommunaux,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,

Le Président informe des 5 décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

Date du Conseil	N°	Intitulé de la décision
25/03/2016	5	Le 23/02/2016 lancement de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération cœur de village de Boismorand
25/03/2016	6	Le 23/02/2016 lancement de la consultation relative à la création d'un bouclage d'eau chaude sanitaire avec mitigeurs au stade nautique
25/03/2016	7	Le 02/03/2016 lancement de la consultation relative au groupement de commandes pour l'élaboration de deux PLUi
25/03/2016	8	Le 11/03/2016 lancement de la consultation relative à la location longue durée de véhicules frigorifiques neufs (Suite à marché déclaré sans suite)
25/03/2016	9	Le 15/03/2016 lancement de la consultation relative aux travaux d'extension des réseaux d'eaux usées route de Briare à Gien

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 20h05.

Certifié affiché le : 31 MARS 2016

Le Président,  
  
Christian BOULEAU